

FICHE DE POSTE : « Chargé de mission lutte contre les nuisances sonores H/F »



1. IDENTIFICATION DU POSTE

Intitulé	Chargé de mission Lutte contre les nuisances sonores (H/F)
Catégorie, filière, corps	Catégorie A, filière administrative, attaché.
Direction	Direction de l'environnement, de l'eau et du climat
Finalité du poste	<p>Le chargé de mission a la charge d'une activité, avec un haut degré d'autonomie et dans une logique partenariale, sur son périmètre d'expertise au sein d'un Service ou d'une Direction.</p> <p>Il participe à la définition et joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des politiques de la Métropole. Il collecte et organise le traitement des informations émises par la Métropole ou adressées à elle sur son domaine d'expertise. Il intervient sur l'instruction des dossiers, l'application et le respect des procédures relatives à son domaine d'expertise.</p> <p>Il met en place et réalise les différentes actions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés sur son activité, y compris en mode-projet.</p> <p>Il participe à l'animation d'un réseau d'experts locaux impliqués sur ses thématiques de travail.</p>
Numéro du poste	MGP055 CM016

2. POSITION ORGANISATIONNELLE

Position dans la structure (lieu, hiérarchie, direction, service)	<p>N+1 : Mme Maria SPENDEL, Chef de service développement durable N+2 : M. Nicolas ROLLAND, Directeur de l'Environnement, de l'Eau et du Climat</p> <p>Descriptif de la direction :</p> <p>La Direction compte 29 agents (22 ETP) organisés en deux services. Le service Développement durable (14 agents), essentiellement des cadres, porte les politiques environnementales que la loi a attribué à la Métropole (air, bruit, énergie, nature, mobilités...). Trois collaborateurs (1,8 ETP) sont spécifiquement dédiés à la question du bruit.</p> <p>Dans le contexte du renforcement de la Direction, une équipe dédiée aux questions de lutte contre le bruit, d'amélioration de la qualité de l'air et de développement des mobilités douces est en cours de constitution, sous l'autorité d'un chef de service. Dans ce cadre, le contenu des missions et le rattachement hiérarchique pourront être amenés à évoluer.</p> <p>Equipe gérée par le titulaire du poste : 0</p>
---	--

3. COMPÉTENCES CLÉS TECHNIQUES ET RELATIONNELLES

- ✓ Expertise et veille sur ses domaines d'activités positionné sur l'une des compétences de la Métropole.
- ✓ Engagement, rigueur et réactivité, sens de l'anticipation et de la priorisation.
- ✓ Connaissance du cadre réglementaire, des activités, fonctionnements et processus des collectivités territoriales et du cadre spécifique d'intervention de la Métropole.
- ✓ Écoute active, intelligence des situations et influence : capacité à travailler en partenariat.
- ✓ Sens de l'innovation et de la proactivité.
- ✓ Capacité à prendre des initiatives et à rendre compte.
- ✓ Capacité rédactionnelle, esprit de synthèse dans le traitement des informations issues de sources multiples.

4. ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

a) Expertise technique, production, gestion et traitement de l'information.	<ul style="list-style-type: none">- Maîtriser son expertise technique, dans son domaine de compétences, pour contribuer aux prestations fonctionnelles ou opérationnelles de la Métropole.- Assurer la veille (législation, bonnes pratiques externes) sur son domaine de compétences.- Interagir et coopérer avec ses homologues, son équipe et les partenaires de la Métropole en apportant son expertise.- Assurer, sur ses domaines de compétences, la bonne exécution des actes et livrables avec un bon niveau d'autonomie.- Garantir la continuité des processus sur lesquels il intervient.- Participer aux projets internes et/ou externes de la Métropole sur ses thématiques d'expertise.
b) Coordination de l'activité et du champ d'intervention.	<ul style="list-style-type: none">- Piloter et assurer l'animation et le reporting des politiques, dossiers, outils, dispositifs et processus confiés.- Être le point d'entrée opérationnel sur son domaine d'activité pour les partenaires internes ou externe.- Assurer le suivi budgétaire de sa mission, en lien avec sa Direction.- Diffuser l'information nécessaire sur son domaine auprès des collaborateurs de la Métropole.- Produire des écrits, des rapports, concevoir des études.- Produire les procédures liées à son activité et garantir leur mise à jour.
c) Pilotage de projet/dossiers	<ul style="list-style-type: none">- Participer au pilotage quotidien d'un projet.- Participer aux appels d'offre, auditions et sélections des assistants à maîtrise d'ouvrage et prestataires.- Collaborer avec les assistants à maîtrise d'ouvrage et prestataires.- Réaliser des points réguliers, formels ou informels, avec ses responsables hiérarchiques sur les projets qu'il gère.

5. ACTIVITES DETAILLEES DU POSTE

- ✓ Mise en œuvre de la compétence lutte contre les nuisances sonores, conformément à la délibération du 8/12/2017 ;
- ✓ Participation à l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et à l'actualisation des cartes stratégiques du bruit
- ✓ Suivi technique et financier des opérations de réduction du bruit (points noirs du bruit) actuelles et à venir, en lien avec les collectivités, les financeurs et maitres d'ouvrage concernés ;
- ✓ Suivi de la mise en œuvre de la convention et des travaux de Bruitparif et des associations auxquelles la métropole adhère dans le cadre de la lutte contre le bruit ;
- ✓ Suivi des instances mises en place pour le suivi du bruit, notamment commissions consultatives de l'environnement des aéroports, ainsi que les Commissions Consultatives d'Aide aux Riverains des aéroports et relations avec les collectivités concernées ;
- ✓ Suivi et participation à l'avis sur les Plans d'Expositions aux Bruits des aéroports ; Instruction des plaintes des habitants et autres acteurs ; Suivi des observatoires locaux du bruit ;
- ✓ Mobilisation des gestionnaires d'infrastructures pour mettre en place des actions de réduction du bruit ;
- ✓ Animation de réseaux d'acteurs pour mettre en place des actions (exemple sur le bruit des 2-roues, bruit des chantiers...) ;
- ✓ Contribution aux actions de communication et de sensibilisation en matière de bruit
- ✓ Diffusion de ces travaux auprès des services des 131 communes membres et des EPT ;
- ✓ Participation aux travaux de l'Etat (ministères et DRIEE) en matière de bruit ;
- ✓ Mise en place d'actions innovantes, et réponse à des appels à projets.

6. OBJECTIFS ET ENJEUX DU POSTE

- ✓ Assurer la mise en œuvre opérationnelle du plan métropolitain de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ;
- ✓ Contribuer à améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en réduisant les risques sanitaires liés au bruit.

7. FACTEURS D'ÉVOLUTION DU POSTE

- ✓ Élargissement des domaines d'intervention de la Métropole, impliquant de développer de nouveaux programmes d'action et de nouveaux partenariats au sein d'un écosystème public et privé complexe.
- ✓ Complexification des législations et procédures applicables, multiples partenariats croisés, logique de partenariats publics/privés.
- ✓ Accroître la visibilité de la métropole vis-à-vis des citoyens usagers afin d'assurer une plus grande proximité.
- ✓ Dématérialisation, digitalisation et évolution des outils et processus de gestion des différents domaines fonctionnels.
- ✓ Évolution de l'organisation de travail du fait du recours croissant aux solutions de communication et de réunion à distance (maîtrise des outils de conférence téléphonique, de réunion à distance, etc.).

8. INTERFACES PRINCIPALES DU POSTE

- ✓ **En interne** : avec l'ensemble des élus, services et directions de la Métropole.
- ✓ **En externe** : avec les élus, représentants des institutions publiques et des acteurs privés partenaires, citoyens

9. FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS DU POSTE

- ✓ Savoir travailler en transversalité et avec agilité.
- ✓ Être reconnu comme un bon expert du domaine et faire preuve de pédagogie
- ✓ Innover. Agir avec anticipation et réactivité.
- ✓ Contribuer aux projets transverses de la Métropole, internes ou externes.
- ✓ Faire preuve de résilience et de continuité dans l'action.

10. CONDITIONS D'ACCÈS AU POSTE ET EVOLUTION ENVISAGEABLE

- Niveau d'étude souhaité : bac+ 5
- Formation requise : Master 2 dans le domaine des politiques publiques de la lutte contre le bruit ou de l'environnement.
- Années d'expérience (minimale) dans le poste visé ou équivalent : entre 3 et 5 ans
 - o Expérience indispensable dans le domaine de l'organisation des politiques publiques de lutte contre les nuisances sonores ;
 - o Connaissance du fonctionnement des collectivités locales, des enjeux et des évolutions de l'intercommunalité, en particulier en Île-de-France ;
 - o Expertise technique du secteur d'intervention (réglementaire, innovation, financier) pour accompagner la prise de décision ; Connaissance des acteurs du bruit et des infrastructures de transport ;
 - o Capacité à animer des réunions, à interagir et coopérer avec les partenaires de la Métropole et à suivre les AMO ;
 - o Aisance rédactionnelle et maîtrise des logiciels de bureautiques indispensable (Word, Power Point, Excel)
 - o Des compétences juridiques et/ou financières et la connaissance des évolutions législatives récentes dans le domaine du bruit seraient un plus

11. MODALITES DE RECRUTEMENT

- Candidature (lettre de motivation et CV) à transmettre par mail à : recrutement@metropolegrandparis.fr avec impérativement la référence « MGP055 CM016 »
- Cadre de catégorie A, filière administratif, cadre d'emploi des attachés territoriaux
- Recrutement statutaire, à défaut contractuel (contrats de trois ans)
- Poste à pourvoir dès que possible
- Sujétions liées au poste : réunions, déplacements sur le territoire métropolitain
- Régime de congés : 25 jours de congés payés annuels et 2 jours de RTT/mois.

12. ACCES

- Métropole du Grand Paris – 15/19 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
- Métro/RER : Quai de la gare (ligne 6), gare d'Austerlitz (ligne 5, 10, RER C)